

Agenda 2000: Fonds européen de développement régional FEDER

1998/0114(COD) - 21/04/1999

La commission a adopté le rapport relatif à l'Agenda 2000 sur le FEDER (Fond européen de développement régional). Le rapporteur, M. Daniel VARELA SUANZES CARPEGNA (PPE ES), a rappelé la nécessité d'adopter une résolution visant à confirmer, dans le cadre de la procédure de codécision d'Amsterdam, la première lecture du Parlement (19 novembre 98) avant de voter la deuxième lecture. Ensuite il a présenté 4 amendements de compromis, établis avec le Conseil, en attirant l'attention sur le fait que d'autres modifications entraîneraient une troisième lecture au cours de la prochaine législature, bloquant ainsi l'ensemble du paquet Fonds structurels et la programmation des intervention. Pour cette raison, il a demandé, et obtenu, le retrait des autres amendements présentés en commission. Les 4 amendements de compromis adoptés engagent le Conseil à prendre en compte la nécessité de lier les régions insulaires enclavées et périphériques avec les régions centrales de la Communauté; à élargir le champ d'application du FEDER au tourisme et aux investissements culturels et à prévoir que le fond contribue à la réalisation d'INTERREG et d'URBAN.